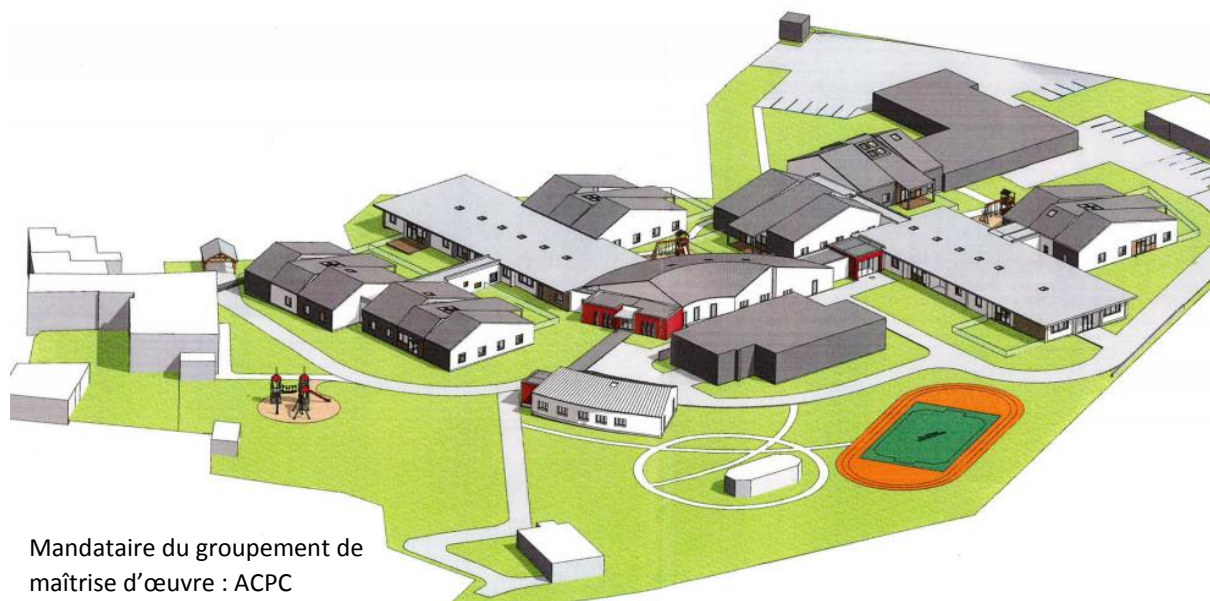


SOUTENIR LA FONDATION LUCY LEBON

Par un don :

- *C'est nous aider pour nous accompagner dans notre ambitieux projet de rénovation du site historique de Montier en Der*
- *C'est proposer des prestations d'accueil, d'hébergement et d'activités de qualité, à destination des enfants et des adolescents porteurs de handicap et / ou en difficulté sociale*
- *C'est s'inscrire dans la durée de son œuvre et de son objet social qui est forte de son histoire et de son expérience acquise depuis plus d'un siècle.*



Mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre : ACPC
Architecte : TEQUI POINTEAU ARCHITECTES

La Fondation Lucy Lebon est reconnue d'utilité publique depuis un décret du 19/04/1898, vos dons ouvrent droit :

Pour les particuliers :

- Réduction d'impôt article 200 du CGI : 66 % du montant les sommes versées prises dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Réduction d'impôt article 885-O V bis A du CGI : 75 % du montant des dons dans la limite de 50 000€ sur votre ISF.

Pour les Entreprises :

- Réduction d'impôt article 238 bis du CGI : 60% des versements pris dans la limite d'un plafond unique de 5p. Mille de votre chiffre d'affaires hors taxes.

➔ Tout versement donnera lieu à l'établissement d'une attestation fiscale